

Département du PUY-DE-DÔME
Canton de SAINT-ELOY LES MINES
Code Postal : 63390

MAIRIE d'ESPINASSE

Tél. : 04.73.85.72.60.
Fax : 09.71.70.34.54.
E-mail : mairie-epinasse.63@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 13 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Espinasse, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BANCAREL Michel, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseillers votants : 9

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 06 septembre 2024

PRESENTS : Mr BANCAREL Michel, Mme ROSSIGNOL Patricia, Mr GIDEL Yves, Mr DONEAUD Xavier, Mr RAYNAUD Marcel, Mr LOUIS Christian, Mr NOUHEN Michel, Mme BARSSE Marie-Rose, Mr GARDE Jean-Pierre

ABSENTS EXCUSES : Néant

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 15

Madame ROSSIGNOL Patricia a été désignée secrétariat de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et fait procéder à la signature du registre des délibérations.

Il est proposé ensuite de procéder à l'approbation du procès-verbal de séance du 07 juinb 2024.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Renouvellement CDD Matthieu GRENOUILLAT
- 2 - Création de poste adjoint technique principal 1^{ère} classe au 1^{er} octobre 2024 (avancement de grade Nathalie SENETAIRE)
- 3 - Création poste de rédacteur au 1^{er} octobre 2024 (Promotion interne sans quota GOURSON Patricia)
- 4 - Position de la Commune sur le projet de PLUI
- 5 - Subvention Comité des fêtes (remboursement repas Elus : 540,00 €)
- 6 - Spectacle arbre de Noël 2024

- 7 - Adressage communal
- 8 - Vérification coupures nocturnes
- 9 - Avancement et suivi des travaux appartement école
- 10 - Fermeture salle des associations entre les deux salles et nettoyage des toilettes.
- 11 - Demande d'utilisation salle des associations pour diverses activités (chamanisme, yoga...)
- 12 - Bâtiment poste : décision sur le projet de vente
- 13 - Fonctionnement interne du Conseil Municipal
- 14 - Questions diverses

1 – Renouvellement CDD Matthieu GRENOUILLAT

Avisé par courrier. L'employé cité souhaite être renouvelé dans ses fonctions.

Débat du Conseil Municipal

Plusieurs conseillers rapportent les critiques émises par nombre d'administrés notamment quant à l'entretien négligé du cimetière en particulier.

Monsieur DONEAUD Xavier évoque la possibilité de cibler les tâches à réaliser en fonction des « évènements » ponctuels survenant dans la Commune. Ex : entretien partiel (certaines allées) lors d'obsèques.

Monsieur le Maire souligne que les informations doivent remonter en mairie et que c'est lui qui donne les ordres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le renouvellement du contrat.

2 – Création de poste adjoint technique principal 1^{ère} classe et rédacteur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération portant création d'un emploi doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 12 octobre 2018,
- Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe en raison d'un avancement de grade,
- Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur en raison d'une promotion interne sans quota dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 15 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2024.

- La création d'un emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er octobre 2024.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2024,

- Filière : Technique,
- Cadre d'emplois : Catégorie C – Echelle C3,
- Grade : Adjoint technique principal 1ère classe,
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

- Filière : Administrative,
- Cadre d'emplois : Catégorie B – Echelle B1,
- Grade : Rédacteur,
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe permanent à temps non complet à raison de 15 heures par semaine à compter du 1er octobre 2024.
- la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er octobre 2024.
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

3 – Position de la Commune sur le projet de PLUI

Refus voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4 – Subvention Comité des fêtes (remboursement repas Elus : 540,00 €)

Remboursement repas des Elus : 540,00 €
Subvention accordée à l'unanimité du Conseil Municipal.

5 – Spectacle arbre de Noël 2024

500,00 € accordé.
Patricia GOURSON et Marie BARSSE se chargent de trouver le spectacle.

6 – Adressage communal

Chacun reprend son secteur pour compter le nombre de numéros.

7 – Vérification coupures nocturnes

Mme Patricia ROSSIGNOL signale le défaut d'horloge signalé à Pierre-Brune par Mr et Mme VASSORT qui souhaiteraient que la lampe reste allumée plus tard (23 h 00 – 23 h 30).

Nécessité de vérifier le bourg

8 – Avancement et suivi des travaux appartement école

Mr Alexandre RAYNAUD, électricien devrait venir la semaine du 16 au 20 septembre 2024

9 – Fermeture salle des associations entre les deux salles et nettoyage des toilettes.

Porte extérieure : Rappeler Mme LOPITAUX pour vérification voire changement du système de fermeture.

Porte intérieure : elle doit être fermée de l'intérieur et plus d'utilisation du WC/toilette par les scolaires (clé à disposition pour les associations donc à l'intérieur de la salle).

10 – Demande d'utilisation salle des associations pour diverses activités (chamanisme, yoga...)

Monsieur le Maire propose de recevoir le maître chaman pour plus d'informations.

11 – Bâtiment poste : décision sur le projet de vente

Restaurant centre bourg ? Avant toute discussion et ou décision : visite préalable des locaux.

12 – Fonctionnement interne du Conseil Municipal

Pas de remarque du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire s'adressera individuellement à la personne concernée.

13 – Questions diverses

- Admission en non-valeur CHASSAGNETTE-SANCHEZ

Le Commune accepte de régler 540,00 €

- Réclamation des riverains route de Charensat

Mise en attente... ?

- Plan d'assainissement

La tranche route de Charensat (1^{ère} tranche : LARDY TP à Pionsat)

- AXEREAAL quant à la benne encombrante sur le terrain public

A dégager

- Abandon par le SICTOM du projet de REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères)

M.Yves GIDEL a annoncé ce point en tant que délégué SICTOM pour la commune. Lecture a été faite par M.Xavier DONEAUD également délégué SICTOM des motifs de l'abandon de ce projet à partir du courrier du président du SICTOM.

La séance est levée à 22 h 50

Fait à Espinasse, le 20 septembre 2024

La secrétaire de séance
Patricia ROSSIGNOL



Le Maire,
Michel BANGAREL



